



RCU - note à l'intention des porteurs de projet

Précisions sur la notion de hauteur

Cette note a été établie afin de préciser la notion de hauteur dans le RCU de Mont-Vully – Secteur Haut-Vully.

En effet, selon la jurisprudence, la notion de hauteur de façade doit être explicitée. Hors ce n'est pas le cas du RCU de la commune de Mont-Vully – secteur Haut-Vully.

Par analogie au secteur Bas-Vully, la hauteur de façade doit être calculée à la gouttière. Cette précision concerne toutes les mentions de hauteur de façade (hf) du RCU.

Le Conseil communal de Mont-Vully

Le 01.10.2019